

MINISTÈRE DE LA TRANSITON ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Sainte Marie, le 0 5 JUIL. 2019

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile océan Indien

DÉCISION N° 0474/2019 /DSAC OI

Portant subdélégation de signature

VU le code de l'aviation civile et le code des transports;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile;

VU l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté n°2251 du 17 juin 2019 du préfet de La Réunion portant délégation de signature à Monsieur **Lionel MONTOCCHIO**, directeur de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien et notamment son article 4;

VU la décision du 26 avril 2019 du ministre de la transition écologique et solidaire portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien;

Copie à : Préfet de La Réunion



DÉCIDE

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel MONTOCCHIO, directeur de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien, délégation de signature est donnée à :

- M Laurent DÉMOUSTIER, adjoint au directeur ;
- M Victor KADILA, chef du département Gestion des Ressources ;
- M Alain CAILLABET, chef de cabinet

<u>Article 2</u>: La présente décision est notifiée au préfet de La Réunion et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lionel Montocchio

Directeur